
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Shar-pei chinois

Taille : Moyenne;

Couleur de la robe : Toute couleur unie ou sable;

Texture et longueur du poil : Court et dur;

Corps : Carré, large, profond, ligne de dessus légèrement élevé sur le rein;

Forme et position des oreilles : Petites, en forme de triangle équilatéral, pointées vers les yeux;

Forme et port de la queue : Attachée haut, épaisse, se terminant en pointe fine, s'enroulant d'un côté ou l'autre du dos;

Pieds : Grandeur moyenne, compacts, fermes;

Caractéristiques uniques : Tête d'hippopotame, langue / bouche bleue/noire/lavande;

Variabilité génétique observable : Peau abondante avec rides.